



LE DIRECTEUR DU CROUS DE CORSE

VU, le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des Œuvres Universitaires,

Vu l'Article R.822-13 du décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif à la délégation de signature du Directeur Général au Directeur Adjoint et aux autres agents de catégorie A ou de catégorie B de l'établissement,

VU, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP),

VU, l'arrêté Ministériel du 16 janvier 2017 portant nomination, détachement et classement de **Monsieur Marc Paul LUCIANI** dans l'emploi de Directeur Général du Crous de Corse,

VU, la délibération n°6 du CA du 18 décembre 2018 relative à la politique d'achat du Crous de Corse

DECIDE

Article 1 : Délégation permanente est donnée à :

Madame Estelle LEROY

Assistante Sociale

Pour signer toutes les pièces et documents relevant du fonctionnement interne de son service tel que prévu à l'article 3 ci-après.

Article 2 : Conformément à la réglementation la présente délégation est accordée exclusivement à la personne désignée à l'article 1 ci-dessus, aucune subdélégation n'est possible sauf autorisation écrite du Directeur Général du Crous.

Article 3 : Les actes administratifs faisant l'objet de la présente délégation de signature dans le respect de la réglementation et des directives données concernent :

Les aides :

Dépenses

- Etats des Aides Spécifiques Allocations Ponctuelles (ASAP)
- Etats de liquidation SAGA
- Action sociale en faveur des personnels
- Dépenses liées à la mesure CDC (Aide Mutuelle)

Autres

- Courriers aux étudiants
- Rédaction de certificats administratifs liés à l'activité du service social
- Autorisation de rectification des pièces

Article 4 : La présente délégation prend fin automatiquement à la date où l'intéressée cesse d'occuper les fonctions pour lesquelles la présente délégation est établie, et/ou à la fin du mandat de Monsieur Marc Paul LUCIANI.

Corte le 1^{er} octobre 2020

Le Directeur Général du Crous

Marc Paul LUCIANI



L'Assistante Sociale

Estelle LEROY